

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 15 mai 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 102 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Bruno CHAIX - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Jean-Claude GAUDIN - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Christian PELLICANI - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Isabelle SAVON - Emmanuelle SINOPOLI - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Kheïra ZENAFI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Loïc BARAT représenté par Jeanne MARTI - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Roland BLUM représenté par Jean MONTAGNAC - Jean-Louis BONAN représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Michèle EMERY - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sophie CELTON représentée par André MOLINO - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Nathalie FEDI représentée par Lionel ROYER-PERREAUT - Céline FILIPPI représentée par Catherine PILA - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Stéphane MARI représenté par Garo HOVSEPIAN - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Patrick PAPPALARDO représenté par Richard FINDYKIAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Michel AZOULAI - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Emmanuelle SINOPOLI.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Mireille BALLETTI - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandra DALBIN - Jean-Claude DELAGE - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Bruno GILLES - Martine GOELZER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Véronique PRADEL - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 15 Mai 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 07 juin 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **VECO 022-195/18/CT**

### **■ Approbation du cadre d'intervention financière en faveur des structures de l'insertion par l'activité économique dans le domaine des filières liées à la réduction des déchets**

#### **DPEATSV 18/16376/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

En date du 18 Juillet 2014, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, aujourd'hui Métropole Aix-Marseille-Provence, a délibéré sur son cadre d'intervention dans le domaine du Pacte de sécurité et de cohésion sociale pour le soutien des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) engagés dans les Zones de Sécurité Prioritaires de Marseille.

Aujourd'hui, il paraît important de présenter un bilan de l'opération. Les 18 ACI soutenus annuellement par la collectivité pouvaient proposer à 190 personnes (137 Equivalent Temps Plein - ETP) une mise en situation de travail. Les personnes ainsi recrutées sont titulaires d'un contrat de travail et bénéficient d'un suivi, d'un accompagnement, d'un encadrement technique et d'une formation en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable. La durée des contrats des personnes recrutées est de six mois minimum.

Ces ACI ont concerné essentiellement des activités en « pied d'immeuble » sollicitées par des bailleurs sociaux afin de réaliser des travaux de sur-entretien que sont l'entretien d'espaces verts, le débroussaillage, les chantiers de bâtiment, des travaux d'embellissement.

A l'issue de cette période de travail, environ 40% des salariés ont retrouvé un emploi ou se sont engagés dans une formation qualifiante.

Prévue pour une durée de trois ans, l'aide de la collectivité au fonctionnement du Pacte arrive à sa fin. Il convient de définir un nouveau cadre d'intervention dans le domaine de l'insertion, de l'emploi et de l'économie sociale et solidaire (ESS) au niveau du Territoire Marseille-Provence.

Comme précisé dans l'agenda métropolitain du développement économique, il convient de soutenir la création d'activités économiques au sein des territoires les plus fragiles en maintenant le travail de synergie avec les services du Territoire et/ou de la Métropole que sont la politique de la ville ; la réduction des déchets ; l'économie circulaire ; le service Europe ; la DGA Emploi, Insertion, Economique Sociale et Solidaire ....

Aussi le Conseil de Territoire Marseille-Provence souhaite-t-il maintenir son implication dans ce dispositif en l'élargissant sur le Territoire et propose de participer au financement des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) à hauteur de 100.000,00 euros par an dont la répartition entre les ACI bénéficiaires sera précisées dans une délibération subséquente.

Les SIAE, auxquels contribuera la collectivité, auront été préalablement retenues par le conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) qui associe les services de la Métropole et en particulier ceux de la DGA Emploi, Insertion, Economique Sociale et Solidaire.

Les principes d'intervention proposés pour guider la sélection des SIAE et les montants financiers proposés sont les suivants :

- un critère de localisation : être situé sur le territoire du CT1 avec une attention pour les résidents des QPV ou de Veille Active,

**Signé le 15 Mai 2018**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 07 juin 2018**

- un critère concernant le public : retenir dans les effectifs recrutés une proportion significative de public suivi par les PLIE du CT ;
- un critère concernant le partenariat : être en lien avec les services de la Politique de la Ville, de la réduction des déchets, de l'économie circulaire ;
- un critère concernant la filière économique : utiliser comme support des emplois en cohérence avec l'activité économique du territoire et précisé dans l'agenda métropolitain du développement économique.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

### **Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

#### **Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- L'instruction DGEFP n°2014-2 du 5 février 2014 « relative au pilotage des dispositifs de l'insertion par l'activité économique » ;
- La délibération HPV 006-346/14/CC du 18 Juillet 2014 pour l'approbation des principes d'intervention financière de Marseille Provence Métropole en faveur des ateliers et chantiers d'insertion dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Marseille ;
- Vu l'avis de la commission et de suivi et cohérence des subventions aux associations.

### **OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

#### **Entendues les conclusions du rapporteur,**

#### **CONSIDERANT**

- Que le Conseil de Territoire Marseille Provence est compétent pour l'animation des dispositifs en matière d'insertion par l'économie ;
- Que le Conseil de Territoire Marseille Provence souhaite maintenir une politique d'aide des personnes en insertion vers l'emploi.

#### **DELIBERE**

#### **Article 1 :**

Est approuvé le principe d'une contribution financière du Conseil de Territoire Marseille Provence dans le cadre du dispositif présenté.

Signé le 15 Mai 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 07 juin 2018

**Article 2 :**

Le montant pour 2018 de cette contribution financière est de 100.000,00 €. Une délibération subséquente viendra préciser la répartition entre les Structures de l'Insertion par l'Activité Economique bénéficiaires.

**Article 3 :**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ou son représentant est autorisé à signer tout document pour la mise en œuvre de cette délibération.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2018 à l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence - Chapitre 65 - Article 65748 - Fonction 65 - Sous-Politique E 120.

Adoptée à l'unanimité  
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC